

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : BUS Opération Créaffaire

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'opération Créaffaire, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er:** Le stationnement sera réservé au bus Créaffaire sur 3 places de stationnement parking de l'église Saint Just

**Le mardi 3 juin 2025 de 9h00 à 13h00.**

**Article N° 2:** le demandeur s'engage à ne pas bloquer la circulation sur le parking

Les services techniques de la ville seront en charge de la mise en place des panneaux réglementaires.

**ARTICLE 3:** La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

La Brigade de Gendarmerie,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques.  
BGE JURA

ARBOIS, le 26 février 2025

La Maire

Valérie DEPIERRE

